



## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session  
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

CE/94/1 prov.annot.  
Madrid, le 5 septembre 2012  
Original : espagnol

### Ordre du jour provisoire annoté

#### **Point 1. Adoption de l'ordre du jour** (document CE/94/1 prov.)

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, l'ordre du jour provisoire de la présente session a été établi par le Secrétaire général en accord avec le Président du Conseil. Cet ordre du jour provisoire couvre toutes les questions soumises au Conseil conformément à l'article 19 des Statuts et aux décisions prises par le Conseil lors de sessions précédentes.

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour qui lui est présenté.

#### **Point 2. Communication du Président** (document CE/94/2)

Le Président du Conseil ouvre la session par une communication destinée aux Membres, conformément à la décision CE/DEC/3(LVIII) adoptée à Lisbonne en juin 1998.

#### **Point 3. Rapport du Secrétaire général**

Le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur la situation actuelle du tourisme international, le programme de travail, les activités de l'OMT dans le système des Nations Unies et les questions administratives et statutaires.

##### *Partie I : situation actuelle et activités*

##### **a) Le tourisme international en 2012** (document CE/94/3 I) a))

Le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur la situation du tourisme international en 2012.

##### **b) L'intégration du tourisme dans les priorités mondiales** (document CE/94/3 I) b))

Le Secrétaire général informe le Conseil du travail réalisé par le Secrétariat pour faire une place au tourisme dans les priorités nationales et internationales.



**c) Exécution du programme général de travail 2012-2013** (document CE/94/3 I) c))

Le Conseil est saisi d'un rapport sur les activités menées par le Secrétariat de l'OMT de mai à août 2012. Ledit rapport suit la structure du programme de travail tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session à Gyeongju (République de Corée) et qui s'articule autour de deux objectifs stratégiques : améliorer la compétitivité et accroître la durabilité. Le rapport récapitule en outre les éléments nouveaux en ce qui concerne les projets de coopération technique.

**d) Enquête sur le programme général de travail 2014-2015** (document CE/94/3 I) d))

Le document expose la procédure mise au point par le Secrétariat en vue d'identifier les priorités des Membres et, de là, préparer le programme général de travail et le budget pour l'exercice biennal 2014-2015.

**e) Protection des touristes/consommateurs et des organisateurs de voyages** (document CE/94/3 I) e))

Le Conseil est saisi d'un rapport présentant les activités menées à bien par le Groupe de travail sur la protection des touristes/consommateurs et des organisateurs de voyages ainsi que les résultats obtenus.

Partie II : l'OMT au sein du système des Nations Unies

**a) Activités de l'OMT dans le système des Nations Unies** (document CE/94/3 II) a))

Le document rend compte de la participation de l'OMT aux différents mécanismes et réseaux interinstitutions mis en place par les Nations Unies et aux réunions de coordination du système.

**b) Recommandations du Corps commun d'inspection : mise en œuvre dans le contexte du Livre blanc** (document CE/94/3 II) b))

Le Conseil est saisi des derniers rapports du Corps commun d'inspection (CCI) et de la possibilité de synchroniser l'instrument de réforme de l'OMT (le plan de mise en œuvre du Livre blanc de l'OMT) avec les considérations et recommandations formulées par le CCI dans ses rapports.

Partie III : questions administratives et statutaires

**a) Situation financière de l'Organisation** (document CE/94/3 III) a))

Le Conseil est saisi d'un rapport sur la situation financière actuelle de l'Organisation et les perspectives en la matière pour les prochains mois.

**b) Application de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement** (document CE/94/3 III) b))

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur l'application de la résolution de l'Assemblée générale A/RES/588(XIX) concernant les dispositions de l'article 34 des Statuts. Il fournit également au Conseil une liste des Membres auxquels s'appliquent les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts et l'informe du respect

des conditions de paiement de la part des Membres bénéficiant de l'exemption de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement.

- c) **Application de la nouvelle image institutionnelle dans les langues officielles** (document CE/94/3 III) c))

Des informations sont fournies concernant l'application de la nouvelle image institutionnelle de l'OMT dans les langues officielles.

- d) **Directives concernant le choix des lieux accueillant les sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale** (document CE/94/3 III) d))

Le Conseil est saisi de la proposition faite par le Secrétaire général concernant le choix des lieux accueillant les sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale, sur la base des Statuts de l'OMT et de la pratique s'appuyant sur différentes décisions du Conseil et résolutions de l'Assemblée. Sont également joints les modèles d'accords avec les pays hôtes recevant le Conseil ou l'Assemblée.

- e) **Mise en place d'une fonction de déontologie** (document CE/94/3 III) e))

Le Conseil est saisi d'une étude concernant la faisabilité d'établir une fonction de déontologie à l'OMT.

- f) **Technologies de l'information et de la communication au Secrétariat** (document CE/94/3 III) f))

Le document présente le programme de travail du Secrétariat dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

#### Partie IV : débat général sur le rapport du Secrétaire général

Il est proposé aux Membres du Conseil de débattre des thèmes traités dans le rapport du Secrétaire général à la lumière des documents présentés. Le Secrétaire général, entouré de son équipe de direction, répondra aux questions et points soulevés.

#### **Point 4. Rapport du Comité du programme et du budget** (document CE/94/4)

Le Conseil est saisi du rapport du Comité du programme et du budget à l'issue de sa dernière réunion (10 octobre 2012).

#### **Point 5. Membres affiliés**

- a) **Rapport du Président des Membres affiliés** (document CE/94/5 a))

Le Président des Membres affiliés informe le Conseil des démarches et décisions adoptées en vue de développer plus avant les activités des Membres affiliés et la coopération public-privé à l'OMT.

**b) Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié**  
(document CE/94/5(b))

Le Conseil est saisi des recommandations du Comité concernant les candidatures à la qualité de Membre affilié qu'il a examinées lors de la réunion tenue en marge des travaux de la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil.

**Point 6. Procédure et calendrier pour l'élection du Secrétaire général de l'Organisation pour la période 2014-2017** (document CE/94/6)

Le document rappelle la procédure pour l'élection du Secrétaire général et propose de la maintenir pour la période 2014-2017. Des informations sont également fournies concernant le calendrier pour le dépôt des candidatures.

**Point 7. Élection du Président et des Vice-présidents du Conseil exécutif pour 2013** (document CE/94/7)

Aux termes de l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil, celui-ci est invité à élire son Président et ses Vice-présidents pour 2013.

**Point 8. Lieu et dates de la quatre-vingt-quinzième session du Conseil exécutif** (document CE/94/8)

Le Secrétaire général fournit aux membres du Conseil toutes les informations concernant la détermination du lieu et des dates des sessions suivantes.

**Point 9. Discussion thématique : suites de la réunion du T20 sur la facilitation des voyages et des visas** (document CE/94/9)

Le thème est présenté au Conseil dans le but de susciter un large débat sur les conclusions de la réunion du T20 consacrée à la facilitation des voyages et des visas.

**Point 10. Examen et adoption des projets de décision de la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil exécutif**

Conformément à la pratique établie, les projets de décision de la quatre-vingt-quatorzième session sont soumis au Conseil pour adoption lors de la dernière séance de travail.